



MEMORANDUM SECTORIEL NOUVELLES TECHNOLOGIES

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

Les revendications de l'Union des Villes
et Communes de Wallonie
pour des pouvoirs locaux au service du citoyen



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Le présent Mémorandum sectoriel reprend les revendications politiques portées, avec force et conviction, par le Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, sous l'égide de Paul Furlan, son Président.

Sa rédaction a été assurée par Edouard Vercruysse, Chef du Service E-communes.

Il a été approuvé en Conseil d'administration du 10 février 2009.

Toute information à propos de ce document peut être obtenue auprès de Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe (tél. 081 240 615).

MEMORANDUM NOUVELLES TECHNOLOGIES

Introduction

Les nouvelles technologies ont pris une place considérable dans notre société. Elles font désormais partie de la vie de tous les jours des citoyens comme des entreprises et des administrations.

Pour les communes, les nouvelles technologies représentent une double opportunité. D'une part, elles leur permettent de *moderniser leur fonctionnement interne* en vue d'une plus grande efficacité. D'autre part, elles leur donnent la possibilité d'*offrir de nouveaux services aux citoyens* et de répondre ainsi à leurs nouveaux besoins.

Mais *la situation actuelle des communes wallonnes en matière d'informatique est particulièrement difficile*. Les compétences techniques dont elles disposent en interne sont limitées. Avec, pour première conséquence, une forte dépendance à leurs fournisseurs informatiques.

Cette dépendance est accentuée par l'isolement des communes. Chacune doit déployer des efforts considérables pour initier des projets informatiques, alors qu'elles pourraient gagner beaucoup de temps et de moyens en profitant des expériences les unes des autres, évitant ainsi de chaque fois devoir réinventer la roue. Le succès de projets de mutualisation informatique comme CommunesPlone ou Qualicité montrent le souci de nombreuses communes d'avancer ensemble en cette matière.

Car *ce ne sont pas les idées qui manquent dans les communes pour avancer sur le terrain des nouvelles technologies*. Elles souhaitent notamment se doter d'outils de gestion électronique de documents, de comptabilité énergétique, de suivi financier, d'urbanisme, de gestion de projets, de suivi des marchés publics, ...

Elles désirent également proposer à leurs citoyens un large éventail de démarches en ligne, allant de la commande d'un document administratif à la réservation d'une place pour un événement culturel. Cela, tout en poursuivant leurs efforts pour que ces nouveaux services soient accessibles à l'ensemble de leurs habitants, dans le souci de ne pas accroître la fracture numérique.

Mais pour pouvoir traduire ces idées en projets, elles ont grandement besoin du soutien de la Région.

C'est pourquoi, l'Union des Villes et Communes de Wallonie adresse un message fort à la Région pour que, durant la prochaine législature régionale, elle prenne des mesures ambitieuses destinées à relever le niveau technologique des communes.

Ces mesures, détaillées dans le présent document, devront en priorité favoriser l'acquisition de compétences informatiques dans les administrations communales, notamment à travers des recrutements et de la formation. Elles devront aussi permettre la mise en place de synergies fructueuses entre la Région et les communes sur le terrain informatique.

En intégrant ces mesures à une *Politique régionale de soutien et de promotion technologique dans les pouvoirs locaux*, la Région se montrera à la hauteur des attentes des communes.

Les revendications de l'Union

Pour que, durant les 5 années à venir, les communes wallonnes puissent saisir pleinement l'opportunité que représentent les nouvelles technologies tant pour moderniser leur fonctionnement interne que pour offrir des services plus performants aux citoyens et aux entreprises, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et sa Commission Nouvelles Technologies adressent à la Région wallonne les cinq revendications suivantes.

1. Que la Région fournisse un effort substantiel pour aider les communes à relever le niveau de leurs compétences informatiques

- En proposant aux communes une aide régionale à l'engagement d'un informaticien qualifié. Un engagement unique pour plusieurs petites communes pourrait être encouragé.
- En prenant des initiatives destinées à rendre plus attractive la fonction d'informaticien communal.
- En favorisant l'émergence en Région wallonne d'une offre de formations informatiques spécifiquement adressées aux communes; en rendant les formations informatiques plus accessibles aux communes, notamment en leur permettant de bénéficier des chèques-formation du Forem.
- En réalisant et en diffusant aux communes des guides pratiques abordant de manière didactique les principaux aspects de l'informatique communale de manière à leur permettre de cerner les enjeux principaux.

2. Que la Région, dans son développement informatique, mette en place les meilleures synergies avec les communes

- En intégrant une dimension communale à la stratégie informatique régionale.
- En faisant du développement d'outils open source et de leur maîtrise complète par la Région un axe fort de la stratégie informatique régionale.
- En associant de manière systématique les communes aux projets informatiques régionaux ayant un lien avec les administrations communales.
- En se fixant des objectifs ambitieux en termes de dématérialisation des échanges entre la Région et les administrations communales.
- En permettant aux communes de bénéficier de l'expertise de l'Agence wallonne de Télécommunications et du Commissariat Easi-Wal.

3. Que la Région émette des standards ou recommandations en diverses matières informatiques

- En définissant notamment des standards relatifs:
 - o aux formats de documents électroniques à utiliser dans les communes;
 - o à l'archivage des documents électroniques dans les communes;
 - o aux formats d'import/export de données des logiciels métiers communaux;

- aux protocoles et formats d'échange de données entre les logiciels métiers communaux.
- En prenant les initiatives nécessaires pour que les fournisseurs de logiciels métiers communaux intègrent ces normes à leurs outils.
- En émettant des recommandations quant à l'usage de logiciels libres dans les administrations communales.

4. Que la Région favorise le développement d'un réseau de communication à très haut débit auquel les administrations communales se connecteront

- En donnant la possibilité à l'ensemble des communes de se connecter à un réseau très haut débit symétrique public.
- En réalisant une étude sur le très haut débit au niveau local, de manière à présenter aux communes des modèles de déploiement du très haut débit sur leur territoire.

5. Que la Région incite les communes à mener une politique dynamique en matière d'informatique et de nouvelles technologies

- En créant un label "Villes Internet" à l'image de celui qui existe en France et en organisant un concours annuel récompensant les communes qui ont dynamisé leur présence sur internet.
- En incitant toutes les communes à attribuer la matière des Nouvelles technologies à un mandataire.



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

